



Préjudice moral et partie civile

Par **mumu**, le **22/08/2012 à 16:51**

Bonjour,

j'ai 19 ans, l'année dernière j'ai fait 3 mois de prison et tribunal m'a condamné à verser à la victime 7.500 € de préjudice moral, et comme elle s'est portée partie civile 1.500 €. Cela fait 8 mois que je suis sorti de prison et à ma grande surprise je reçois une lettre au mois de juin d'un huissier que la victime a mandaté pour me réclamer la totalité de la somme sachant que je ne travaille pas, que je vis avec ma mère et que je compte reprendre mes études cette année, donc aussitôt j'ai envoyé une lettre recommandée, le 18 août à nouveau une lettre recommandée du même huissier me réclamant la somme et il est même allé vérifier sur mon compte de la caisse d'épargne malheureusement pour lui il y avait que 12,12 €, alors que j'ai écrit en lui disant que dès que je travaillerais, je ferais le nécessaire, il menace de saisir pour récupérer la somme hors tout ce qui est dans l'appartement est à ma mère et ma mère à toutes ses factures le prouvant. Ma question est a t-il le droit de me harceler ainsi ? Que puis-je faire ? j'ai quand même le droit de poursuivre mes études ? Ma mère est allée voir 1 conseiller juridique qui lui a dit que la victime a 1 an pour saisir la SARVI est-ce vrai ? Et pourquoi l'huissier ne lui dit pas ? Ai-je le droit d'écrire, ou ma mère, à la victime et le lui dire ? Que puis-je faire pour ne plus être embêté ? La victime peut elle me renvoyer à nouveau en prison ou m'obliger à travailler pour la rembourser et abandonner mes études ?

merci de me répondre SVP.